



de Weck Antoinette, Schoenenweid André

Parcs éoliens : impartialité des études et mesures du vent mise en cause

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 30.04.21

DEE/DAEC

Dépôt

Dans le concept d'énergie éolienne pour la Suisse de 2003, aucun site n'était retenu dans le canton de Fribourg. Tous les sites se trouvaient dans les cantons de BE, JU, VD, NE, VS, GR.

Il ressort de la présentation faite le 7 octobre 2014 par Greenwatt Groupe E aux conseils communaux du groupe de travail « Glâne-Sud » sur le développement éolien dans votre région que Greenwatt a confié un mandat d'étude à KohleNusbaumer SA, bureau d'ingénieurs éoliens chargé d'évaluer le potentiel éolien de cette région.

Cette société affirme sur son site : « *Alors qu'en 2004 les cartes de vent indiquaient que le plateau suisse n'était pas une région venteuse, les mesures effectuées par KohleNusbaumer SA dans la partie Ouest de la Suisse montraient le contraire. Les nouvelles cartes 2016 tiennent désormais compte de l'important potentiel de la région (Atlas suisse de vent)* ».

Or, l'un des administrateurs de cette société a été M. Jean-Michel Bonvin, directeur de Greenwatt jusqu'au 22 septembre 2020 et maintenant c'est M. Laurent Scacchi, directeur de Greenwatt.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Dans quelle mesure le Conseil d'Etat ou son Service cantonal de l'énergie a-t-il participé au choix des mandataires qui ont effectué les études à la base des données reprises par le plan directeur cantonal ?
2. Le Conseil d'Etat ou le Service cantonal de l'énergie était-il au courant que la société KohleNusbaumer SA est administrée par l'administrateur de Greenwatt ?
3. Comment les mesures effectuées par KohleNusbaumer SA ont-elles été reprises dans le plan directeur cantonal ?
4. Vu les liens directs entre le promoteur des parcs éoliens et la société de mesures, l'objectivité des données n'est pas garantie. Comment le Conseil d'Etat entend-il remédier à ce vice fondamental affectant le plan directeur éolien du canton en mandatant une autre société plus indépendante ?
5. La société Greenwatt Groupe E a démontré son manque de transparence et une mauvaise gouvernance dans sa gestion des études sur les projets des parcs éoliens. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de dessaisir la société Greenwatt du dossier cantonal des parcs éoliens et de mettre au concours ce mandat d'étude ?